

Affiché le

ID: 066-246600449-20211130-120_DM3BPAL-BF

120/2021



Nombre de membres en exercice: **39** Nombre de membres présents : **26**

Nombre de votants: 35

Date de convocation: 23 Novembre 2021

<u>OBJET</u>: DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL **2021**: VIREMENTS DE CREDITS

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux (articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

DELIBERATION du Conseil Communautaire

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **30 NOVEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires: BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – DELGADO, GUILLOU (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – OLIVE, GONZALEZ, VOISIN, MON, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, BATARD, RAYNAL, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD (Trouillas) – LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Procurations:

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY P.TAURINYA (Brouilla) à R.OLIVE P.GERICAULT (Thuir) à G.CHINAUD F. JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO F.BOUFFIL (Terrats) à M.LESNE JM.LAVAIL(Thuir) à N.MON R.PEREZ (Thuir) à B.BATARD S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DORR J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Absents excusés:

BOURRAT Alix (Thuir) H.MALHERBE (Thuir) Absents: R.BANTREIL (Brouilla)

R.BANTREIL (Brouilla) C.QUINTA (Trouillas)

Monsieur Benjamin BATARD est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 30 Septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Allée hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Čedex Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78 e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

Affiché le

ID: 066-246600449-20211130-120_DM3BPAL-BF

120/2021

BUDGET GENERAL 2021: DECISION MODIFICATIVE VIREMENT DE CREDITS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment le principe d'équilibre budgétaire

CONSIDERANT la délibération n°55-2021 en date du 31 mars 2021 approuvant le vote du Budget Principal 2021

CONSIDERANT la délibération n°95-2021 prise en séance relative à l'autorisation d'apurement du compte 1069,

Le président explique à l'Assemblée qu'afin de procéder aux écritures comptables nécessaires, et au regard du vote du budget objet de la délibération n°47/2021 complétée par décision modificative n°1 du 30 Septembre 2021, il y a lieu de prévoir divers virements de crédits, de chapitre à chapitre, en section d'investissement.

Il **EXPOSE** à l'assemblée les modifications à apporter à la répartition budgétaire, en section d'investissement, tel que suivant :

- Documents d'urbanisme et numérisation 21 078€TTC à basculer au chapitre 20 imputation 202 + logiciels RH et comptabilité à basculer au chapitre 205 imputation 2051, prévus au chapitre 21 imputation 2183: + 30350€
- Echéance prêt : taux variable de l'emprunt de la Salle Jeantet Violet, capital insuffisamment provisionné : + 140€ au chapitre 16
- PFAC Halle Sport : dépense imprévue à provisionner par les crédits prévus au chapitre 204, opération THUIR : 27 700€ à basculer au chapitre 21/imputation 2138 opération Thuir Halle sports

Et afin d'équilibrer les opérations d'ordre suite à la délibération n°96-2021,

Sont proposés les virements de crédits suivants :

DM3	Chapitre Section Investissement Dépenses	Montant voté	Modification proposée	TOTAL APRES DM
Crédits à ajouter	Chap.20 immobilisations corporelles Concessions et droits, logiciels, droits et valeurs similaires Imputations 202 et 2051	0	+ 30 150,00 €	30 150,00 €
	Chap.16 Emprunts et immobilisations Imputation 1641	246 100,00	+ 140,00 €	246 240,00 €
	Chap.21- Immobilisations corporelles Imputation 2138		+27 700,00€	
Crédits à réduire	Chap.21 Immobilisations corporelles Imputation 2183	1 057 400,31	-30 150,00€	1 054 810,31€
	Chap.21 Immobilisations corporelles Imputation 2188		-140,00€	
	Chap.204 Subventions d'équipement versées	1 136 022,00	-27 700,00€	1 108 322,00€

Envoyé en préfecture le 07/12/2021 Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le

ID: 066-246600449-20211130-120_DM3BPAL-BF

120/2021suite

DM4	Chapitre Section Fonctionnement Recettes	Montant voté	Modification proposée	TOTAL APRES DM
Recettes à ajouter	Chap.042 Opérations d'ordre Imputation 777-020	14 316,00	+ 1 195,07	15 511,07
Recettes à réduire	Chap.70 Produits de services Imputation 7067-251	1 401 500,00	- 1 195,07	1 400 304,93
	Montant de la section d'investissement inchangé = 9 904 306,98 €			

Le Conseil Communautaire, Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré A **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés

<u>APPROUVE</u> les décisions modificatives du Budget Général 2021 proposées ci-dessus et les virements de crédits présentés,

<u>DIT</u> que communication de la présente délibération sera faite au trésorier principal dès qu'elle sera rendue exécutoire.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus

e President,

René OLIVE